Égalité femmes-hommes : une égalité en droits conquise par la loi

Fiche méthode

(EMC 5e · Égalité femmes-hommes, égalité en droits, parité)

La démarche pour analyser une question d'égalité

1. Je décris la règle ou la situation. Qui est concerné, que dit la règle, depuis quand ?

2. Je la situe dans le temps. Avant ou après 1944, 1965, 2000 ? Quelle loi a changé les choses ?

3. Je juge avec un texte. Déclaration de 1789 (art. 1, 6), Préambule de 1946, Constitution (art. 1) : conforme **parce que**… ou contraire **parce que**…

4. Je distingue le droit et les faits. L'égalité est-elle seulement écrite (en droit) ou vécue (réelle) ? Un chiffre précis à l'appui.

Le réflexe — mêmes droits ne veut pas dire mêmes situations : une différence de traitement doit être justifiée par une situation différente ou par l'intérêt général, jamais par le sexe.

Cas 1 · Citer le bon texte

Réflexe — une citation, un article, une date.

Exemple. Une mairie n'ouvre le poste de directeur des sports qu'aux hommes.

Contraire à l'**article 6 de 1789** : les emplois publics sont ouverts à tous « selon leur capacité », et au Préambule de 1946 (droits égaux « dans tous les domaines »).

Attention — en 1789, « les hommes » excluait en fait les femmes.

Cas 2 · Situer sur la frise

Réflexe — trois repères : 1944, 1965, 2000.

Exemple. Ranger : loi Roudy, droit de vote des femmes, loi Veil.

Droit de vote (**1944**) → loi Veil (**1975**) → loi Roudy (**1983**).

Attention — 1944 : le droit est accordé ; 1945 : le premier vote.

Cas 3 · Dire ce qu'une loi a changé

Réflexe — avant / après, en une phrase chacun.

Exemple. Que change la loi du 4 juin 1970 ?

Avant : le père décide seul (puissance paternelle). Après : les deux parents décident ensemble (**autorité parentale**).

Attention — ne pas confondre 1970 (autorité parentale) et 1987 (exercice en commun après un divorce).

Cas 4 · Appliquer la règle de parité

Réflexe — candidatures ou élus ? liste ou pas de liste ?

Exemple. Une liste de 31 candidats compte 17 femmes et 14 hommes. Est-elle acceptée ?

Écart : $17 - 14 = \mathbf{3}$, supérieur à un : liste **refusée** (au plus 16 et 15).

Attention — aux législatives, pas de liste : seulement une retenue financière.

Cas 5 · Différence justifiée ou rupture d'égalité ?

Réflexe — situation différente ? intérêt général ? sinon, critère interdit.

Exemple. Le cinéma de la ville accorde un tarif réduit aux demandeurs d'emploi.

Situation différente (revenus) et but d'intérêt général (accès à la culture) : **conforme**.

Attention — une mesure d'équité ne retire de droit à personne.

Les pièges

- Croire que l'égalité en droit veut dire avoir le même revenu ou la même vie.
- Dire que la Déclaration de 1789 a donné le droit de vote aux femmes.
- Penser que la loi sur la parité impose 50 % de femmes élues.
- Prendre toute différence de traitement pour une discrimination.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).